N° CAS: MSDS



## **MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

:

Code du produit : 01714

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225

catégorie 2

Lésions oculaires

H319

graves/irritation oculaire,

catégorie 2

Toxicité spécifique pour H336

certains organes cibles —

Exposition unique,

catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 28/04/2016 1/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0	>= 99	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Perchlorate de baryum	(N° CAS) 13465-95-7 (N° CE) 236-710-4 (N° Index) 017-007-00-X	0.01 - 1	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

www.lobachemie.com 28/04/2016 2/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

Premiers soins après contact avec la peau :

: Consulter immédiatement un médecin. Laver abondamment à l'eau/....

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de

rejet adéquats.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 28/04/2016 3/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conservez dans un endroit à l'abri

du feu

Matières incompatibles

: Sources de chaleur.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation,

porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 28/04/2016 4/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

www.lobachemie.com 28/04/2016 5/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Peut p

cibles (exposition unique)

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

www.lobachemie.com 28/04/2016 6/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Manipuler

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

inflammables.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1219

 N° ONU (IMDG)
 : 1219

 N° ONU (IATA)
 : 1219

 N° ONU (ADN)
 : 1219

 N° ONU (RID)
 : 1219

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IMDG) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

Désignation officielle de transport (IATA) : Isopropanol

Désignation officielle de transport (ADN) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Désignation officielle de transport (RID) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

: 3

: 3

: 3

Description document de transport (ADR) : UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II, (D/E) Description document de transport (IMDG) : UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II (12°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 1219 Isopropanol, 3, II

Description document de transport (ADN) : UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II
Description document de transport (RID) : UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

(ADIV)

Etiquettes de danger (ADR) : 3



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



## IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3

www.lobachemie.com 28/04/2016 7/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3

: 3

: 3

RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 601
Quantités limitées (ADR) : 11
Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR)

: T4

Dispositions spéciales pour citernes

: TP1

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: LGBF

www.lobachemie.com 28/04/2016 8/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: FL Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport -: S2, S20

Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler) : 33

Panneaux oranges

33 1219

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

(ADR)

Code EAC : •2YE

- Transport maritime

: 1 L Quantités limitées (IMDG) : E2 Quantités exceptées (IMDG) Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 Dispositions spéciales pour citernes : TP1

(IMDG)

N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-D Catégorie de chargement (IMDG) : B

Point d'éclair (IMDG) : 12°C c.c.

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, mobile liquid. Flashpoint: 12°C c.c. Explosive limits: 2% to 12%

Miscible with water.

: Y341

: 1L

: 364

N° GSMU 129

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et : E2

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 353

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A180 Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1 Dispositions spéciales (ADN) : 601 Quantités limitées (ADN) : 1L Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A Ventilation (ADN) : VE01

www.lobachemie.com 28/04/2016 9/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Dispositions spéciales (RID) : 601
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP19

: TP1

Instructions pour citernes mobiles et : T4

conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 2

Colis express (RID) : CE7

Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

## 15.1.2. Directives nationales

## **Allemagne**

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de : la Loi fédérale allemande sur les contrôles

d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

## Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de : Aucun des composants n'est listé

voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

www.lobachemie.com 28/04/2016 10/11

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

#### **Danemark**

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2		
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes, catégorie 1		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H332	Nocif par inhalation.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 28/04/2016 11/11